



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 Juin les membres du Conseil Municipal de la Commune de CARLENCAS ET LEVAS se sont réunis en session ordinaire à 18h00 à la salle de la Mairie de Carlenecas, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 7 juin 2021, conformément à l'Article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme TOLUAFE Sylvie, Mme RADURIAU Linda, Mme ARNAUD Émilie, Mr POUJOL Cédric, Mr ALZIEU Marc, Mr BOUCHET Joël.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :

Mr GIMENO Michel a donné procuration à Mme RADURIAU Linda.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mr FIGAROL Gérard.

Mr MITTENAERE Johnny.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal. Mme ARNAUD Émilie est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Mme le Maire propose l'inscription à l'ordre du jour d'un point supplémentaire concernant la mise en place d'horaires d'été pour l'adjoint technique.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'adoption de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021

Le compte rendu du 16 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. AMICALE DES CARLENCASSOLS ET ANIMATIONS

Mme le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, que l'Amicale des Carlencassols a procédé à un état des lieux du local GIE loué par la commune le vendredi 11 juin 2021. Mme le Maire précise qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention avec l'Amicale des Carlencassols (étendant la location du local GIE à l'année). La proposition est approuvée à l'unanimité et prendra effet dès le 15 juin 2021. Enedis doit intervenir sur le compteur pour mettre celui-ci aux normes.

Demande d'arrêté pour la saison estivale pour autorisation d'ouverture d'un débit de boissons selon les dates et horaires suivants :

- samedi 19 juin 2021 de 18h à 22h45 (ouverture de la saison estivale 2021)
- vendredi 23 juillet 2021 de 18h à 22h45 (Marché des producteurs de Pays)
- samedis 3, 10, 17, 24, 31 juillet 2021 de 18h à 21h
- samedi 7 août 2021 de 18h à 22h45 (fête du village)
- vendredis 6 et 20 août 2021 de 18h à 22h45 (Marché des producteurs de Pays)
- samedi 7, 14, 21, 28 août 2021 de 18h à 21h
- samedi 4 septembre 2021 de 18h à 21h (fermeture de la saison estivale 2021)

Mme le Maire annonce qu'un Arrêté global sera pris concernant le Marché des Producteurs de Pays la circulation sur la place Saint-Martin pour les dates suivantes :

- vendredi 23 juillet 2021 de 18h à 22h45 (Marché des producteurs de Pays)
- vendredis 6 et 20 août 2021 de 18h à 22h45 (Marché des producteurs de Pays)

Concernant l'animation des Marché des Producteurs de Pays, le conseil municipal rappelle la nécessité de diversifier les intervenants musicaux. Compte-tenu des contraintes budgétaires, de la situation sanitaire et de la proximité des dates, il est décidé que pour cette année encore le même prestataire que l'an passé sera repris.

3. PLUI

Mme le Maire rappelle qu'il est nécessaire de compléter le dossier de préparation du PLUI. Porté par la CDC Grand Orb, l'opération est importante pour l'évolution du foncier et de l'habitat de la commune dans le futur. Les administrés peuvent venir consulter les documents mis à leur disposition aux heures d'ouverture de la mairie (ou bien sur rendez-vous).

4. ARCHIVES

Mr Cédric POUJOL, 1^{er} adjoint, présente les devis et le calendrier pour les travaux d'aménagement de la salle des archives de la nouvelle mairie. Le plaquiste (cloisons + porte coupe-feu) interviendra à la fin du mois de septembre ; l'électricien (spots + alarme + ventilation) au mois de septembre et enfin le peintre en fin septembre début octobre. Ce calendrier rend impossible la mise à disposition de la salle des archives pour le mois de juillet comme cela était convenu avec la mission Archives du CDG34. Une fois les archives classées et conditionnées dans des cartons, il est proposé de les entreposer dans les grands placards de la nouvelle mairie jusqu'à leur déménagement dans le local.

5. EAU - ASSAINISSEMENT

Afin de régulariser dans les meilleurs délais la situation juridique du terrain sur lequel est implanté la station d'assainissement du village (dossier en souffrance depuis 27 ans), Mme le Maire et Mr Gérard FIGAROL conseiller municipal, sont allés rencontrer à Montpellier, Maître Guillaume MERLAND qui conseille la commune pour les litiges et les contentieux.

6. LOGEMENTS COMMUNAUX

9, rue des Tisserands

Mme le Maire annonce qu'en attente de la libération du logement qui devra être effective au 1^{er} novembre 2021, la commune poursuit la demande des états des restes à recouvrer auprès de la Trésorerie.

1, place Cabanis

Mr Cédric POUJOL, 1^{er} adjoint, informe les membres du conseil municipal de la poursuite des travaux de rénovation. Le toit a été détuilé, des chevrons pourris ont été remplacés, la laine de verre et de roche enlevée. Le retuillage est en cours. A l'intérieur du logement, les peintures sont à terminer et seront confiées à l'adjoint technique.

Commission des Bâtiments communaux, Sécurité et Accessibilité

Mme le Maire annonce que la commission des Bâtiments communaux procédera dans l'été à une visite d'inspection de l'ensemble des bâtiments (murs, charpentes, toits, plomberie etc).

7. VOIRIE

Mme le Maire propose le vote d'une subvention de 3.000 euros à la Diane de Carlenca-Pézènes-les-Mines-Les Vignals. Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 3.000 euros à la Diane de Carlenca-Pézènes-les-Mines-Les Vignals.

Mr Marc Alzieu, 2nd Adjoint, fait le point sur les travaux de la route de Levas, effectués par la Diane de Carlenca-Pézènes-les-Mines-Les Vignals. Les travaux sont achevés avec succès.

Les panneaux de signalisation commandés pour le village ont été livrés : ils matérialiseront l'interdiction de stationner sur le chemin des Causses afin de rendre plus fluide la circulation et permettre le passage dans de

bonnes conditions des engins agricoles. Un mot d'information sera adressé aux riverains qui devront désormais utiliser le parking de la mairie.

À ce propos, le conseil municipal souligne l'augmentation du nombre de véhicules sur la commune et le manque de place de parking dans le village. Il est demandé de réfléchir à l'avenir à l'aménagement du terrain communal situé route de Brenas.

Mr Marc Alzieu, 2nd Adjoint, propose que la commune fasse l'acquisition d'un souffleur pour le matériel du local technique. Après examen des devis, le conseil vote pour le mieux disant (514 euros).

8. ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Mme le Maire rappelle que les emplois du temps pour les assesseurs et les scrutateurs nécessaires à la tenue du bureau de vote les 20 et 27 juin comportent encore des créneaux à compléter.

9. EMPLOYÉ COMMUNAL

Mr Cédric POUJOL, 1^{er} adjoint, indique qu'il y a lieu de réfléchir à la mise en place d'horaires d'été pour l'adjoint technique. Après avis du conseil municipal, il est décidé qu'à compter du lundi 21 juin jusqu'au lundi 30 août 2021 l'emploi du temps de l'adjoint technique sera le suivant : 7h-12h et 12h45-14h45.

10. QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal répond aux questions qui ont été posées par le public et par les courriers adressés à la mairie.

Tableau des maires

Mme le Maire propose au conseil municipal d'actualiser le tableau des maires accroché dans la salle du conseil. Le conseil municipal se prononce pour la maquette horizontale qui sera imprimée dans les prochaines semaines.

Incivilités

La boîte aux lettres de la nouvelle mairie ainsi qu'un morceau de muret de pierres ont été fracassés dans l'après-midi du samedi 12 juin 2021. Une plainte contre X a été déposée auprès de la brigade de gendarmerie de Bédarieux pour dégradation volontaire de matériel communal et vol de courrier. Une enquête est en cours.



Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h39.

Le Maire,
Sylvie TOLUAFE

